

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.027

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 2002

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : JARDINS DU MONDE : CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
LOCALE DE GESTION

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de négociation directe avec une Société d'Economie Mixte Locale pour l'exploitation des Jardins du Monde.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer une Société d'Economie Mixte Locale "Jardins du Monde" qui aura pour objet :

"L'étude et la réalisation, l'entretien et la mise en valeur, la gestion et l'exploitation de parcs ou de tous équipements publics à vocation touristique, culturelle et pédagogique affectés aux besoins d'un service public à caractère industriel ou commercial ou d'intérêt général.

A cet effet, la société pourra procéder à toutes opérations mobilières et immobilières, civiles, commerciales ou financières, se rapportant aux objets ci-dessus ou à tous autres projets similaires ou connexes, notamment l'organisation de toutes manifestations concourant à la promotion des équipements dont elle a la charge.

Plus généralement, la société pourra exercer toute activité :

. susceptible de se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini.

ou

. qui serait de nature à en faciliter la réalisation ou à en servir l'image.

Elle pourra en particulier exercer ces activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies par les articles L.1411-1 et suivants et L.1523-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales."

- d'approuver les statuts ci-annexés.

- de fixer à Cinq Cent Soixante Dix Mille Euros (570 000 Euros) le montant de la participation de la ville de Royan au capital social de ladite Société d'Economie Mixte Locale (soit 56,16 % du montant du capital) et de décider en conséquence la souscription de 114 actions d'une valeur nominale de Cinq Mille Euros (5 000 euros) chacune.

- d'inscrire à cet effet au budget de la ville, article 261 fonction 900, la somme de Cinq Cent Soixante Dix Mille Euros (570 000 Euros), montant de cette participation;

- de désigner Mme GEOFFROY pour assurer la représentation de la ville au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société.

VOTE : 26 POUR
3 ABSTENTIONS
3 CONTRE

DECIDE

- de désigner, après vote à bulletin secret,

M. LE GUEUT.....	Mme
DACOSTA.....	
M. HUGENDOBLER.....	M.
BOURGEOIS.....	
Mme GEOFFROY.....	M. DENIS.....
Mme LECOMTE.....	M. POTENNEC.....
M. CHABANEAU.....	M. RAYMOND.....

pour assurer la représentation de la ville au sein du Conseil
d'Administration de la société.

VOTE A BULLETIN SECRET : 25 POUR
1 NUL
6 BLANC

Mme JOLY quitte la séance après avoir donné un pouvoir à M. MERLE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

DECIDE

- d'autoriser son mandataire au sein du Conseil d'Administration, M. HUGENDOBLER, à accepter les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société, ou de Président assurant les fonctions de Directeur Général de la Société.

- d'autoriser en outre, ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la société à accepter tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil, le Directeur Général ou le Président assumant les fonctions de Directeur Général.

- de donner tous pouvoirs à M. HUGENDOBLER pour signer les statuts et autres pièces nécessaires à la constitution de la société et à accomplir en tant que de besoin, les formalités et les actes requis en vue de cette constitution.

- d'autoriser dès à présent M. HUGENDOBLER à accepter le mandat de prendre des engagements pour le compte de la future société, entre la signature des statuts jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, tel qu'il résulte de l'article 49 du projet de statuts de la société.

- d'autoriser son représentant, M. HUGENDOBLER à percevoir une rémunération annuelle de Neuf Mille Cent Cinquante Euros (9 150 Euros) au maximum, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la société, ou le cas échéant, d'autoriser son représentant M. HUGENDOBLER à percevoir une rémunération annuelle de Seize Mille quatre Cent Soixante-Dix Euros (16 470 Euros) au maximum, au titre de ses fonctions de Président assumant les fonctions de Directeur Général de la Société.

- D'autoriser dès à présent la Société d'Economie Mixte Locale en cours de création à engager une procédure de négociation directe conformément à l'article L.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en vue de la gestion déléguée des Jardins du Monde à Royan.

VOTE : 26 POUR
3 ABSTENTIONS
3 CONTRE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 février 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS